

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Etaient présents : M. Le Maire PH. MOREAU, A. BAILLY, Ch. NICOLAS, J.P. BOUILLEUX, FR. DROUIN, L. FROMONT, A.S. BRIDE

Secrétaire de séance A.S. BRIDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter.

Ouverture de la séance à 19h17

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/03/2021

Le compte rendu du Conseil Municipal qui s'est tenu le 29/03/2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Approbation du compte de gestion (trésorerie) 2020

M. le Maire procède à la lecture du compte de gestion du trésorier pour 2020 concernant la Commune, détaillant chaque article.

19h29 : arrivée de M.S. BLANCHOT

19h31 : arrivée de C. DUCRY

Après délibération, le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Approbation du compte administratif (communal) 2020

M. Le Maire procède à la lecture du compte administratif 2020. Des détails sont donnés sur plusieurs points suite aux interrogations des conseillers.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Les signatures sont apposées sur le document administratif.

Arrivée de R. BERTIN et G. BARTHE. Le Conseil est au complet.

Vote des 2 taxes (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti)

Suite à la suppression définitive par l'état de la dernière tranche de taxe d'habitation, une compensation est mise en place pour maintenir les budgets communaux identiques. L'état a donc décidé d'ajouter la part départementale à la part communale. L'addition des deux taux nous donne donc le nouveau taux de taxe foncière (bâti) : 42,69%. Il a procédé de même sur la taxe foncière (non bâtie) avec un nouveau taux de 34,96% pour celle-ci.

Proposition est faite de voter ces taux prévus par la trésorerie pour maintenir une fiscalité communale équivalente à l'année précédente.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Approbation du budget communal 2021

M. Le Maire procède à la lecture du budget. Le conseil discute et approfondi certains points sur différents articles puis cette délibération est mise au vote.

Le budget communal 2021 est approuvé à l'unanimité et les signatures des élus sont apposées sur le document administratif.

Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire de mairie

Depuis la démission de Mme Amiot le 8 février, le poste de secrétaire est occupé par Mme BON recrutée en urgence pour faire face aux dossiers du budget et aux travaux de l'école. Son contrat arrivant à terme et le poste n'étant pas encore pourvu, il convient de le prolonger jusqu'au recrutement de la nouvelle secrétaire titulaire.

Délibération mise aux votes et approuvée à l'unanimité.

Décision concernant le projet du GAEC du Muguet

Le projet d'agrandissement du GAEC du Muguet situé sur les communes de Sainte-Agnès et Cesancey nécessite une demande de dérogation aux distances prévues dans la classification ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Les services de la DDT devront rendre aussi leur avis. Après avoir pris connaissance du dossier et de son engagement de réduire les impacts visuels ainsi que de poursuivre la réduction des impacts olfactifs, le conseil rend un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

C. DUCRY faisant parti de ce GAEC, est sorti le temps de la prise de décision.

Départ de R. BERTIN à 21h42.

Délibération pour les frais scolaires des élèves de maternelle et primaire entrants ou sortants de la commune.

Cette décision est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal, car le conseil ne dispose pas des chiffres précis pour en délibérer.

Classement et priorisation des travaux sur la commune de Cesancey

Cette décision est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal, de nombreux points devant être évoqués.

Informations et questions diverses.

- G. BARTHE évoque le manque de communication de la Commune auprès de ses administrés (bulletin). Discussion sur ce point, bulletin prévu un peu plus tard dans l'année.
- C. NICOLAS évoque la nécessité de fixer deux demi-journées afin de désherber les allées principales du cimetière.
- Discussion sur les différentes incivilités constatées dans le village : poubelles jamais rentrées par les usagers, stationnements gênants dans les rues du village pouvant s'avérer dangereux. L'image de la Commune en pâtit.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 22h02.